

## Arrêt du PLUi de l'agglomération de Haguenau

Après cinq ans de travail technique, politique et de concertation avec les habitants, le conseil communautaire du 6 janvier 2025 a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'agglomération de Haguenau, ainsi que le bilan de la concertation préalable.

Le PLUi régit les usages et constructibilités du sol des 36 communes de l'agglomération, tout en respectant les spécificités de chaque entité territoriale. Au-delà des règles de construction, il définit le nouveau cadre de développement où s'équilibrent croissance économique et démographique, respect de l'environnement, sobriété foncière, équité sociale et solidarité territoriale.

Le PLUi intègre la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050 introduite par la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, qui vise à réduire progressivement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que l'artificialisation des sols.

L'arrêt du projet de PLUi de l'agglomération de Haguenau a ouvert une seconde phase de la procédure d'élaboration du document, comprenant l'information des communes, la consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique qui interviendra au courant des mois de juin et juillet 2025. Le PLUi de l'agglomération de Haguenau devrait être adopté en conseil communautaire à la fin de l'année 2025.

Retrouvez tous les documents du projet de PLUi arrêté sur le site internet dédié :

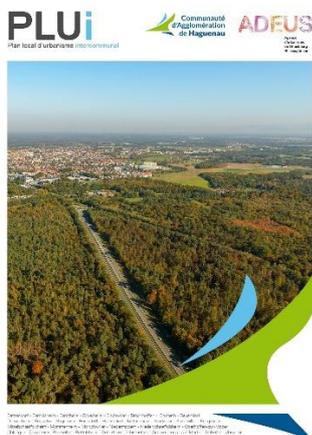
<https://plui.agglo-haguenau.fr/dossier-arrete/>

### Calendrier

- **6 janvier 2025** : bilan de la concertation et arrêt du projet de PLUi en conseil communautaire
- **Janvier – mars** : consultation des Personnes Publiques Associées\*
- **Juin – juillet** : enquête publique, puis rapport de la commission d'enquête
- **Automne** : corrections éventuelles du dossier
- **Décembre 2025** : approbation du PLUi en conseil communautaire

\*dont État, Région, CeA, chambres consulaires, Mission régionale d'autorité environnementale

Illustrations :





Conseil communautaire du 06 janvier :



Réunion publique à Bischwiller le 16 octobre 2024 :

